

des vis telles que 4.

Sur la face avant de la pièce antérieure 1 est inséré le support d'objectif 5 muni d'un diaphragme réglable à la manière connue au moyen d'un levier 6. A sa partie supérieure, la pièce de boîtier 1 porte un objectif de visée 7. Sur un axe horizontal 8 fixé sur la face arrière de la pièce 1 est montée une roue à rochet 9 portant sur sa face antérieure des chiffres (fig. 3) destinés comme on le verra plus loin au comptage des images et apparaissant dans une fenêtre 10 ménagée dans la pièce de boîtier 1.

A la partie inférieure de la pièce de boîtier 1, sur un axe 11 vissé dans cette pièce 1 et recevant d'autre part la vis d'assemblage 4, pivote le levier déclencheur 12 (voir fig. 5) comprenant un crochet d'enclenchement 13 et un bras 14 terminé par un poussoir de manœuvre 15 faisant saillie à l'extérieur du boîtier à travers une fente sur le côté de la pièce 1. Le déclencheur 12 est sollicité vers la position d'accrochage par un petit ressort à boudin de rappel 16 logé dans une gorge transversale ménagée dans la pièce 1 et butant d'une part sur une des extrémités de cette gorge et d'autre part sur un ergot 17 fixé au déclencheur 14 et pénétrant dans cette gorge.

Dans la pièce postérieure de boîtier 2 sont formés la chambre noire 18 et, au-dessus et au-dessous de celle-ci, deux logements pour les chargeurs 19, 20, décrits plus en détail ci-après, le film 21 se déroulant du chargeur supérieur en passant derrière la chambre noire 18 dans un couloir de guidage 22 formé sur la face arrière de la pièce 2 et contre lequel le film 21 est maintenu appliqué par une plaquette 23 fixée à une lame de ressort 24 s'appuyant sur le fond d'un couvercle arrière 25 qui ferme les logements des chargeurs 19, 20 et s'accroche sur les faces latérales de la pièce de boîtier 2 au moyen de deux crochets non représentés, solidaires d'une pièce coulissante 26 en forme de U manœuvrable au moyen d'un bouton 27 traversant une fente du couvercle 25.

Sur les deux côtés du couloir de guidage 22 sont ménagées deux fentes longitudinales latérales correspondant en position aux lignes de trous 28 du film 21. Ces fentes servent au passage des extrémités de deux griffes 29 en forme de leviers coudés articulés sur un support 30 fixé au coulisseau 3 par deux vis 31 (voir fig. 4). Les griffes 29 sont sollicitées chacune par un ressort 32 qui tend à les appliquer contre la surface du film 21 et les fait pénétrer dans les trous 28 du film 21 lorsqu'elles les rencontrent. Le mouvement des griffes sous l'action des ressorts 32 est limité par la butée de leurs bras arrière sur les têtes des vis 31.

A la partie supérieure de la pièce de boîtier 2 est ménagée une fenêtre 33 dans laquelle est inséré un oculaire de visée 34 correspondant à

la lentille 7.

L'obturateur de l'appareil est du type à rideau. Il est constitué par une plaque métallique rectangulaire 35 à bords relevés vers l'arrière 36 (voir fig. 1, 3, 5) et percé d'une fenêtre rectangulaire 37. Cet obturateur coulisse verticalement entre l'objectif 5 et le coulisseau 3 dans des glissières aménagées dans la pièce de boîtier 1. La face antérieure glisse sur l'ouverture arrière 38 du logement de l'objectif 5 et sa face postérieure sur l'extrémité avant d'une bague tronconique teintée en noir 39 fixée au coulisseau 3 autour d'une ouverture de celui-ci (voir aussi fig. 4) et raccordant l'ouverture d'objectif 38 à la chambre noire 18 lorsque le coulisseau 3 est dans sa position supérieure extrême (position de prise de vue représentée sur la fig. 3). Des joints feutrés (non représentés) placés aux endroits convenables entre les pièces de boîtier 1 et 2 et le coulisseau 3 empêchent toute entrée de lumière dans la chambre noire.

Un ressort d'armement 40 est accroché d'une part dans un œil percé dans une languette 41 formée par une partie découpée et recourbée du rebord 36 de la plaque d'obturateur 35, et d'autre part sur un ergot 42 fixé à la face avant du coulisseau 3. Le ressort 40 se loge dans le creux formé par le rebord 36 d'où il sort par une échancrure supérieure 44 de ce rebord. L'échancrure formée par le découpage de la languette 41 sert au passage et à l'accrochage du crochet 13 du déclencheur (fig. 5).

Un autre ergot 43 fixé à l'avant du coulisseau 3 se déplace le long du côté intérieur du rebord 36 de l'obturateur 35 et vient buter contre ce rebord à la partie inférieure de l'obturateur lorsqu'on abaisse le coulisseau 3.

Le coulisseau 3 porte en outre à l'avant un fil de ressort 45, dont l'extrémité forme le cliquet actionnant la roue à rochet de comptage 9. Une plaquette élastique 46 (fig. 7) maintenue contre la roue à rochet 9 par la tête de l'axe 8 maintient cette roue à rochet dans chacune de ses positions de comptage grâce au frottement doux qu'elle exerce sur la roue et à une languette 47 découpée dans cette plaque et dont l'extrémité, légèrement recourbée, pénètre entre les dents de la roue.

Le long d'un côté du coulisseau 3 est ménagée une fente verticale 48 qui limite la course du coulisseau en butant à ses deux extrémités sur la tige, qui traverse cette fente, d'une des vis d'assemblage (non représentée) des deux pièces de boîtier 1 et 2.

Le coulisseau 3 est percé de deux fenêtres rondes 49, 50 qui viennent respectivement se placer dans l'axe du viseur 7-34 lorsque le coulisseau 3 est dans l'une ou l'autre de ses positions extrêmes. La fenêtre supérieure 48 est pourvue d'un œilleton coloré, rouge par exemple.